



MINISTRE DE L'INTERIEUR,
ET DE LA SECURITE

COMMISSION NATIONALE DE LUTTE
CONTRE LA PROLIFERATION ET LA CIRCULATION
ILLICITE DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE



ETAT DE MISE OEUVRE DU TCA - CÔTE D'IVOIRE

GENEVE, 29 mai au 1^{er} juin 2018

Léon Apauls DJOKOUEHI

Commissaire Divisionnaire- Major de Police
Secrétaire Exécutif ComNat-ALPC de Côte d'Ivoire

ldjokouehi@yahoo.fr

Mobile:+22508362929



INTRODUCTION

- La Côte d'Ivoire a ratifié le TCA le 26 Février 2015

- La situation géo-stratégique de la Côte d'Ivoire justifie l'intérêt que les autorités portent à la mise en œuvre du Traité sur le Commerce des Armes en Côte d'Ivoire.
 - ✓ Un port qui sert au transit et au transbordement aux pays de l'inter land (Mali, Burkina Faso, Niger).
 - ✓ frontières communes avec 5 pays (Libéria, République de Guinée, Mali, Burkina-Faso, Ghana)



I- DEFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU TCA

- Harmonisation du cadre législatif et réglementaire;
- Evaluation et révision des procédures et outils d'autorisations des transferts (transit – transbordement) ;
- Établissement de bases de données des courtiers;
- Domestication du TCA par les acteurs (Formation des parties prenantes);
- Finalisation de la liste de contrôle nationale ;
- Conservation des données et des registres liés aux transferts (Établissement des registres d'importation (armes, munitions et matériels connexes);
- Evaluation des risques dans le cadre des procédures d'autorisations des transferts ;
- Production des rapports annuels.



II- MESURES PRISES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU TCA

2.1. Mécanisme institutionnel de mise en œuvre (Points Focaux)

- Commission Nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes (ComNat-ALPC) sous la supervision du Secrétariat du Conseil National de Sécurité, créée par décret n°2009-154 du 30 avril 2009.



2.2. Etat de mise en œuvre – Assistance et coopération

- Feuille de route pour l'harmonisation de la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO sur les ALPC du PoA et du TCA (*Mai-Juin 2016 GRIP,SAS-UNSCAR*)
- Elaboration de l'avant-projet de loi portant réglementation des armes et munitions (*Avril 2017- ComNat/Etat*);
- Evaluation des outils et procédures de contrôle en matière de transfert des armes classiques (*Oct. 2017,TCA-FSAV*);
- Atelier de renforcement des capacités des hauts cadres des institutions nationales en charge de la sécurité et de la justice (*Avril 2018, TCA-FSAV*);
- Visite initiale- définition de la feuille de route pour la mise en œuvre du projet ATT-OP II en Côte d'Ivoire (*mars 2018*);
- Atelier de renforcement des capacités des parlementaires membres de la Commission Défense & Sécurité de l'Assemblée Nationale (*juin 2018 – TCA-FSAV*);
- Atelier de renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (*juin 2018 – TCA-FSAV*);
- Mise en d'une base de conservation des données sur les transferts (*3^e trimestre 2018- TCA-FSAV*).

Certes les défis en vue du contrôle des armes en général, et de la mise en œuvre du TCA en particulier, restent importants pour la Côte d'Ivoire qui doit chaque jour faire face aux stigmates d'une crise militaro-politique aux effets pervers. Mais la volonté d'honorer ses engagements internationaux et surtout mettre en œuvre le Traité est une réalité palpable.



Merci

Léon Apauls DJOKOUEHI

Commissaire Divisionnaire- Major de Police

Secrétaire Exécutif

ComNat-ALPC de Côte d'Ivoire

ldjokouehi@yahoo.fr

Mobile:+22508362929